



ADRESSEZ VOTRE RÉPONSE A Alfred Wittich Soojarit
Président
Büntacher 22
CH-5626 Hermetschwil-Staffeln
Tel. +41 56 641 06 11
E-Mail: president@ffh.ch

DIE ANTWORT BITTE AN
INDIRIZZARE LA RISPOSTA A

Aux éleveurs des sections de la
FEDERATION FELINE
HELVETIQUE - FFH

Hermetschwil, 13 juillet 2021

Transferts de pedigrees de chats achetés à des éleveurs qui ne sont pas membres d'une section de la FFH, demandes de pedigrees pour chatons

Mesdames, Messieurs

Malheureusement, nous avons constaté à maintes reprises que le travail du secrétariat du livre d'origine est rendu difficile par des éleveurs qui ne soumettent pas leurs demandes correctement ou de manière incomplète et/ou qui nous envoient directement des courriers et des demandes téléphoniques au lieu de contacter leur club. A ce stade, les responsables de section sont priés de vérifier soigneusement tous les documents avant de les transmettre.

Nous vous prions de faciliter le travail de notre secrétaire du LOH, Mme Theres Habegger, en vous en tenant aux directives suivantes :

Transferts de pedigrees de chats achetés à des éleveurs qui ne sont pas membres d'une section de la FFH

Si vous avez acheté un chaton auprès d'un éleveur non-FFH, veuillez envoyer un **scan du pedigree** bien lisible au format PDF A4, avec la **preuve de paiement** à la personne de votre section chargée de l'envoi. Après vérification, cette personne transmettra les documents au LOH pour traitement. Un certificat de cession n'est plus nécessaire, mais veuillez à ce que **l'adresse de l'éleveur** et le **numéro de la micropuce** soient indiqués.

Les téléfax et les photos de téléphone mobile ne peuvent pas être traités.

Demandes de pedigrees pour chatons

Tous les formulaires nécessaires peuvent être téléchargés à partir du site Internet de la FFH, remplis directement sur votre PC et sauvegardés. N'oubliez pas d'inscrire le **numéro de microchip** du père et de la mère des chatons. **Le numéro de microchip ne peut être enregistré sur vos pedigrees que sur présentation de la confirmation de l'ANIS ou**



d'une copie du passeport ou d'une attestation signée par votre vétérinaire. Envoyez les formulaires correctement remplis au représentant autorisé de votre section. Une signature manuscrite n'est pas nécessaire, si les formulaires sont envoyés à partir de votre adresse e-mail ainsi que de celle de votre section. Si l'étalon est enregistré sous votre nom, vous n'avez pas besoin de remplir une attestation de saillie. Si le père des chatons n'est pas enregistré à la FFH mais chez un autre membre de la FIFé ou une association indépendante, envoyez une copie de son pedigree. Si les résultats des tests obligatoires de la FIFé pour certaines races ne sont pas encore inscrits au secrétariat du LOH, ajoutez des copies de ces résultats de tests.

Le numéro de la puce doit être inscrit sur tous les certificats sanitaires et les résultats des tests.

Veillez envoyer tous les **documents en même temps à votre section et uniquement** en copie à l'adresse du secrétariat du livre d'origine. Les formulaires de transfert, qui sont envoyés après la vente ultérieure des chatons, doivent également être accompagnés du pedigree déjà délivré. Pour enregistrer les chatons jusqu'à l'âge de 6 mois comme neutres, un certificat vétérinaire de stérilisation est nécessaire.

Toute modification ou correction doit être effectuée au moyen d'un **nouveau formulaire de demande.**

Les annonces téléphoniques ne sont pas prises en considération.

L'éleveur doit soumettre la demande de pedigrees dans les trois mois suivant la naissance des chatons. La demande doit être accompagnée de la confirmation de paiement (un ordre de paiement ne sera pas accepté) sur laquelle est noté le nom avec le numéro de pedigree de la mère de la portée ainsi que la date de la portée.

Après l'expiration des trois mois, des amendes seront infligées.

Enregistrement de titre, annonce de la castration ou du décès d'un chat

Ces annonces peuvent être faites directement par e-mail ou par courrier postal au secrétariat du LOH : loh@ffh.ch

Pour l'enregistrement d'un titre, envoyez les certificats d'exposition nécessaires directement au secrétariat du LOH, soit par e-mail, si vous pouvez les scanner, sinon par courrier postal, mais **sans le pedigree**. Vous recevrez un certificat de titre.

Un nouveau pedigree n'est établi que lorsque le chat a atteint le titre le plus élevé, c.-à-d. SC/SP. Le pedigree ne doit donc être envoyé qu'avec les CACS/CAPS.

Lors de corrections du pedigree, le pedigree à remplacer doit naturellement être envoyé par courrier postal. En cas de stérilisation, aucun nouveau pedigree ne sera délivré.



La remise de chatons

L'éleveur est **toujours** dans l'obligation d'annoncer les nouveaux propriétaires à la FFH au moyen du formulaire de transfert. Le chaton doit être remis à son nouveau propriétaire avec son pedigree transféré ou alors le pedigree est envoyé au nouveau propriétaire **immédiatement** après son transfert. Ne remettez jamais un pedigree dans lequel l'acheteur ne figure pas en tant que nouveau propriétaire.

Il est interdit de bloquer la remise du pedigree à l'acheteur en demandant la preuve d'une castration de l'animal. Dans ce cas, la FFH peut infliger une amende !

Veillez observer ce qui suit :

Tous les formulaires doivent être remplis par moyen informatique et sauvegardés, et ensuite envoyé par mail au représentant autorisé de votre section. **Une signature n'est pas nécessaire** si les documents sont envoyés via votre e-mail.

Si vous n'êtes pas équipé(e) de moyens de communication moderne, remplissez vos formulaires à la main de façon **bien lisible**.

Contrôlez la **qualité** de vos formulaires scannés avant leur envoi en les imprimant pour les tester.

Lors de paiements en ligne, veuillez toujours envoyer la justification de paiement, **un ordre de paiement n'est pas accepté comme justificatif !** Chaque paiement doit être accompagné d'une **note indiquant** pour quelle portée ou quel transfert le paiement est valable. Inscrivez le **nom et le numéro de pedigree** de la mère de la portée ainsi que **la date de la portée** dans l'ordre de paiement ou le bulletin de versement dans le champ prévu pour les notifications au destinataire.

Les demandes de pedigrees qui ne peuvent pas être traitées seront renvoyées à la section de l'éleveur.

Si vous avez des questions ou si quelque chose n'est pas claire, adressez-vous toujours au représentant de votre section.

Grâce à votre aide, nous espérons faciliter le travail du secrétariat et nous vous en remercions d'avance. Je vous souhaite à tous beaucoup de succès avec votre élevage et de merveilleux chatons.